

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 68 - FÊTES D'ORTHEZ 2022 - COMMERCIALISATION D'OBJETS PROMOTIONNELS

Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :

Dans le cadre de l'organisation des fêtes d'Orthez, la commune souhaite commercialiser des objets promotionnels : foulards, affiches des fêtes et affiches de la journée taurine.

La commercialisation sera gérée en partie en régie directe et en partie par l'Office de Tourisme Cœur de Béarn sous forme de dépôt vente. A la fin de la période, l'Office du Tourisme restituera les invendus et indiquera à la mairie d'Orthez les ventes réalisées. La ville d'Orthez établira une facture de la totalité des ventes à l'Office du Tourisme qui facturera à son tour la commission de 20 % sur l'ensemble des ventes.

L'Office de Tourisme Cœur de Béarn disposera d'un stock d'objets promotionnels : 400 foulards et 25 affiches des fêtes ainsi que 25 affiches de la journée taurine qui pourront être commercialisés sur une période d'un mois et demi après le début des fêtes. Un réapprovisionnement sera possible. Un état des stocks sera effectué à cette issue.

Il convient de déterminer les tarifs de cette commercialisation pour l'année 2022 :

LIBELLE TARIFS	TARIF HT 2022	TARIF TTC 2022
Foulard	4,17 €	5,00 €
Affiche fêtes 2022	2,50 €	3,00 €
Affiche corrida 2022	2,50 €	3,00 €
Affiche fête + corrida 2022	4,17 €	5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les tarifs ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme Cœur de Béarn.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

31 MAI 2022

ID : 064-216404301-20220524-22DEL68-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 31 MAI 2022

